



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 avril 2015

8081/15

DIPL 13

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au:	Représentations permanentes
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la République Centrafricaine auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Daniel Emery DEDE en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Armand-Guy Zounguere-Sokambi

Par lettre parvenue le 13 mars 2015, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République Centrafricaine auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Daniel Emery DEDE comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Armand-Guy Zounguere-Sokambi.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Daniel Emery DEDE comme Chef de la Mission de la République Centrafricaine auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Daniel Emery DEDE en qualité de Chef de la Mission de la République Centrafricaine auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 1957/15 en date du 17 mars 2015, a été acquis à la date du 16 avril 2015. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil Européen et au Président de la Commission.